

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2995

11 décembre 2012

SOMMAIRE

Achualinca Holding S.à r.l.	143717	KS&T Ventures S.à r.l.	143721
Amor Vini	143716	Lonas S.à r.l.	143714
An der Le'h Sàrl	143716	Lord Firbon Realestate SA	143714
Arguedas S.A.-SPF	143718	Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A.	143714
Assurepro-Lux S.à r.l.	143720	Paternoster S.à r.l.	143717
Avrigny S.à r.l.	143716	Pigra S.A.	143714
Bernard-Kauffman S.à r.l.	143718	Proanox S.à r.l.	143741
Black Ant Luxembourg	143718	Pure Concept Management	143717
Boss Protection Lux	143757	Recyplex s.à r.l.	143714
Cap Sim Management S.A.	143720	Romain SCHMIDT S.à r.l.	143717
CEPF Bavaria Intermediate 2 S.à r.l.	143716	Sam One S.A.	143720
Christinvest S.A.	143720	Société Luxembourgeoise des Energies Re- nouvelables	143717
Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH ...	143718	Sophonis S.A.	143746
Cole Objekt Sossenheim GmbH	143718	Tamweelview European Holdings S.A. ..	143715
Expersoft Systems S.à.r.l.	143720	Terra Magica S.à r.l.	143714
Five Management S.A.	143719	Titan White Holding S.à r.l.	143715
Foreplan (Luxembourg) S.à r.l.	143749	TK Aluminum U.S. S.à r.l.	143715
Garage Marc Feltes S.à r.l.	143719	Transat (Luxembourg) Holdings	143715
Gavento S.A., SPF	143719	TTG Cayuga Bavaria Intermediate 2 S.à r.l.	143716
GCB Coal Holding S.A.	143719	Tui Holdings	143715
Geba Investments S.A.	143719	Vininvest	143716
Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l. ..	143755	VIY Greater Europe Hospitality Fund SI- CAV-SIF	143728
HHK International S.à r.l.	143720		
Immochappelle S.A.	143737		
International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A.	143760		

Lonas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.442.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012149099/11.

(120196759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Lord Firbon Realestate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.160.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LORS FIRBON REALESTATE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012149100/11.

(120196467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 121.660.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149106/11.

(120196439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pigra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.073.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIGRA S.A.

Référence de publication: 2012149190/10.

(120196150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Terra Magica S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Recyplex s.à r.l.).

Siège social: L-6454 Echternach, 14, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 101.652.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149279/11.

(120196866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Transat (Luxembourg) Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 133.493.

Les comptes annuels au 31.10.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012149287/11.

(120196167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Tui Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012149289/10.

(120196500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149291/10.

(120196087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Titan White Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 162.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012149298/11.

(120196389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

TK Aluminum U.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 237.400,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.955.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012149300/12.

(120196477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

**TTG Cayuga Bavaria Intermediare 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEPF Bavaria Intermediare 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 172.250.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 15 novembre 2012.
Référence de publication: 2012149306/11.
(120196856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Vininvest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 18.011.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VININVEST SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2012149323/11.
(120196417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Amor Vini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg, 109, Fond Saint Martin.
R.C.S. Luxembourg B 142.968.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149405/11.
(120197592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Avrigny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.857.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149421/11.
(120197429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

An der Le'h Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3471 Dudelange, 1-3, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 160.124.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149441/10.
(120197426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pure Concept Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.533.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2012

Mr. Richard HAWEL, né le 14 Août 1964 à Jersey et résidant au 8 rue Yolande, L-2761 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2012149177/13.

(120196050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Paternoster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.630.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149183/10.

(120196602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Romain SCHMIDT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 3, rue de Wintrange.

R.C.S. Luxembourg B 51.711.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149217/10.

(120196605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.870.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLER S.A.

Référence de publication: 2012149239/10.

(120196824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Acahualinca Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 142.187.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012149367/11.

(120196259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Black Ant Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Black Ant Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012149467/11.

(120197596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Bernard-Kauffman S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7450 Lintgen, 78, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 150.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bernard-Kauffman S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012149463/11.

(120197413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012149491/11.

(120197456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Cole Objekt Sossenheim GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012149492/11.

(120197455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Arguedas S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 112.792.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGUEDAS S.A.-SPF

Référence de publication: 2012149449/10.

(120197473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Garage Marc Feltes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 24, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 45.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE MARC FELTES S.à r.l.

Référence de publication: 2012149607/10.

(120197076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Geba Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 127.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012149610/11.

(120197536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

GCB Coal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 152.902.

—
EXTRAIT

- Monsieur Hervé Poncin, administrateur de la société, demeure désormais au 60 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149609/11.

(120197227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Gavento S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/11/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012149608/10.

(120196968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Five Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, rue de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 105.007.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012149586/12.

(120197254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Sam One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.787.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012149249/9.
(120196460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

HHK International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch.
R.C.S. Luxembourg B 109.950.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012149632/9.
(120197701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Assurepro-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 123.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012149454/9.
(120197643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Expersoft Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 134, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 82.740.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012149546/9.
(120197438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Christinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.
R.C.S. Luxembourg B 48.133.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012149508/9.
(120197436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Cap Sim Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.282.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012149483/9.
(120197649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

KS&T Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.723.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth of November.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KS&T International Holdings, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3563378,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 9, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "KS&T Ventures S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

Any share premium paid on the subscription of shares of the Company shall remain linked to such shares on which it has been paid.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favorable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the forty thousand (40.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value, together with a total share premium in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00), by contribution in kind in the total amount of sixty thousand United States Dollars (USD 60.000,00) consisting in a portion of a receivable in the total amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80.000,00) held by KS&T International Holdings, L.P., prenamed, towards Koch Supply & Trading, L.L.C., a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3437759 (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the Receivable's existence and value

Proof of the existence and value of the Receivable has been given by:

- a balance sheet dated November 9, 2012 of KS&T International Holdings, L.P., prenamed, "certified true and correct" by its general partner;
- a contribution declaration of KS&T International Holdings, L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed Receivable.

Effective implementation of the contribution

KS&T International Holdings, L.P. prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;

- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than KS&T International Holdings, L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. Rodger E. Lindwall, chief financial officer, born on May 11, 1964 in Omaha, Nebraska, United States of America, with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, United States of America;
- Mr. Massimo Guidi, finance director, born on May 2, 1970 in Zurich, Switzerland, with professional address at 20 route de Pré-Bois, Po Box 1843, 1215 Geneva 15, Switzerland;

Category B managers:

- Mr. Alain Peigneux, company director, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Olivier Ferres, jurist, born on July 29, 1961 in Montpellier, France, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KS&T International Holdings, L.P., un limited partnership établi et régi par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et

enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3563378,

ici représenté par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 9 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «KS&T Ventures S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Toute prime d'émission émise lors de la souscription à des parts sociales de la Société restera rattachée aux parts sociales sur lesquelles elle a été libérée.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution

de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quarante mille (40.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00), par apport en nature d'un montant total de soixante mille Dollars Américains (USD 60.000,00) consistant en une partie d'une créance d'un montant total de quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 80.000,00) détenue par KS&T International Holdings, L.P., prénommé, sur Koch Supply & Trading, L.L.C., une limited liability company établie et régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3437759 (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et valeur de la Créance

Preuve de l'existence et de la valeur de la Créance a été donnée par:

- un bilan au 9 novembre 2012 de KS&T International Holdings, L.P., prénommé, «certifié sincère et véritable» par son associé commandité;
- une déclaration d'apport de KS&T International Holdings, L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions de la Créance apportée.

Réalisation effective de l'apport

KS&T International Holdings, L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions de la Créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que KS&T International Holdings, L.P., prénommé, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance apportée, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Rodger E. Lindwall, directeur financier, né le 11 mai 1964 à Omaha, Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Massimo Guidi, directeur financier, né le 2 mai 1970 à Zurich, Suisse, avec adresse professionnelle au 20 route de Pré-Bois, Po Box 1843, 1215 Genève 15, Suisse;

Gérants de catégorie B:

- Mr. Alain Peigneux, gérant de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Olivier Ferres, juriste, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché of Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: de la Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15019. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149692/392.

(120197603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

VIY Greater Europe Hospitality Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.698.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of November.

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VIY Managers S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") being subject to the Chapter XVI of the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment and duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "General Partner" or the "Unlimited Shareholder"), here represented by Ms. Peggy Simon, employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy established on November 6, 2012; and

VIY Investments Ltd, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. BOX 3483, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands (the "Limited Shareholder"), hereby represented by Ms. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on October 29, 2012.

The said proxies signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing companies and the Notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing companies, acting in their here above stated capacities, have required the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions") with variable capital, for which authorization as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF) pursuant to the Luxembourg Law of

February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time (the "SIF Law"), and which they declare organized among themselves and the articles of association of which (the "Articles of Association") shall be as follows:

Chapter I. Form, Term, Object, Registered Office

Art. 1. Name and Form. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions (S.C.A)") with variable capital, under the name of "VIY Greater Europe Hospitality Fund SICAV-SIF" governed by the SIF Law (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

The General Partner is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means (i) of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles of Association or (ii) if and to the extent permitted by applicable Luxembourg laws, of a resolution of the General Partner.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it directly or indirectly in real estate, securities of all kinds, as well as any other permissible assets in accordance with the SIF Law and the provisions of the prospectus of the Company, as it may be amended from time to time (the "Prospectus"), with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of the management thereof. The Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature.

The Company may take any measures and conduct any operations it deems beneficial for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the SIF Law.

Chapter II. Capital

Art. 5. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by shares with no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Company. The minimum subscribed capital of the Company, increased by any share premium as the case may be, is one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been authorized as a specialised investment fund under the SIF Law.

Upon incorporation, the initial share capital of the Company is thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) fully paid up, represented by one (1) management share (the "Management Share") and thirty (30) Class A Ordinary Shares, as defined in the Prospectus, of no par value.

The base currency of the Company shall be the Euro (EUR). For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund (as defined hereafter) shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the Company's capital shall be the aggregate of the net assets of all the Classes (as defined hereafter) in all Sub-Funds.

Art. 6. Capital Variation. The Company's share capital shall vary, without any amendment to the Articles of Association, as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares.

Chapter III. Sub-Funds, Shares

Art. 7. Sub-Funds. The General Partner may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a "compartment" within the meaning of article 71 of the SIF Law (each a "Sub-Fund"), which may, as the General Partner may determine, be denominated in different currencies as described in the Prospectus. Each such Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the relevant shareholders. Each Sub-Fund may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions geographic areas, industrial sectors, monetary zones and distribution policies) as the General Partner shall from time to time determine. The Company is one single entity. However, each Sub-Fund shall be exclusively responsible towards third parties for all debts, liabilities and obligations attributable to it. Further, for the purpose of relationship between shareholders, each Sub-Fund is treated as a single entity and operates independently. Each Sub-Fund shall be designated by a specific name.

Art. 8. Form of shares. The shares of the Company will be issued in registered form only.

All shares of the Company shall be registered in the register of shareholders kept by the Company or by an entity designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the relevant Sub-Fund and the number and the class of shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such shares. The General Partner shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his/her/its address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such

share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

Fraction of shares may be issued up to three decimals of a share. Such fractional shares shall be entitled to an equal participation in the distributions and liquidation proceeds of the Company on a pro rata basis and shall carry no voting right except to the extent their number is so that they represent a whole share in relation to a specific shareholder, in which case they confer a voting right.

Art. 9. Classes of Shares. The ordinary shares of the Company held by those who may become limited shareholders of the Company ("associés commanditaires") and in accordance with the provisions of the Prospectus (hereinafter "Ordinary Share(s)") are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the SIF Law and the Company will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the said law (the "Eligible Investors"). Such restriction does not apply to the General Partner and other persons who intervene in the management of the Company.

In addition to the Management Share subscribed by the General Partner, the General Partner may decide to issue Ordinary Shares of different classes, so as to correspond to (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) such other features as may be determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus to be subscribed from time to time by limited shareholders.

Art. 10. Issue of Shares. For each Sub-Fund, the General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares at any time, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The General Partner may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets of nature and type corresponding to the investment policy and restrictions of the Company in accordance with the provisions of the Prospectus and in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of assets shall be borne by the relevant shareholder.

For each Sub-Fund, the General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the General Partner may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Prospectus for the shares of the Company.

Furthermore, in addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the SIF Law, the General Partner may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of commitments, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares of a class to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the subscription fees amount if any, the restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Prospectus for the shares of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the Prospectus for the shares of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the Prospectus.

The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

Art. 11. Redemption. The Company may redeem shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company and/or of the relevant Sub-Fund, in accordance with the provisions of the Prospectus.

In addition, the shares may be redeemed compulsorily in accordance with Article 14 "Limitations on the ownership of shares" herein, as well as in any other case provided for in the Prospectus.

The Company may proceed with a redemption of shares even in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in the SIF Law as a result of such redemption.

The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the Prospectus for the shares of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the Prospectus.

Art. 12. Transfer of Shares. Shares may only be sold, transferred, pledged, encumbered or assigned with the written consent from the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld. Any sale, pledge, transfer, encumbrance or assignment of shares is subject to the seller, purchaser, beneficiary of encumbrance or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the commitment agreement entered into by the seller.

The General Partner shall not accept any sale, assignment, pledge or transfer of shares to any purchaser, assignee, pledgee or transferee who may not qualify as Eligible Investor.

Art. 13. Conversion. Shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their shares of any class into shares of another existing class of the Company, unless otherwise specifically authorised in the Prospectus of the Company and under the conditions set forth therein.

Art. 14. Limitations on the Ownership of Shares. The General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any person (a "Prohibited Person") if in the sole opinion of the General Partner, the holding of shares by such person may be detrimental to the interests of the existing shareholders and / or the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax or other regulatory disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred. A Prohibited Person includes any investor which does not meet the definition of Eligible Investor.

In such instance, the General Partner may:

- a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a Prohibited Person;
- b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a Prohibited Person, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company. The Company may then compulsorily redeem the shares at the applicable net asset value or at a price to be determined by the General Partner at its discretion subject to giving such Prohibited Person notice of at least fifteen (15) bank business days, and upon redemption, those shares will be cancelled and the Prohibited Person will cease to be a limited shareholder. In such event, the General Partner may also provide the shareholders of the Company in the relevant Sub-Fund (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the shares of the Prohibited Person at the net asset value of those shares;
- c) refuse, during any general meeting of shareholders, the right to vote of any shareholder who is or became a Prohibited Person.

Art. 15. Net Asset Value. The net asset value per Ordinary Share will be expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund and shall be determined by the Central Administration of the Company (as defined in the Prospectus) under the supervision of the General Partner on each valuation day as defined in the Prospectus ("Valuation Day"), in accordance with Luxembourg laws and the International Financial Reporting Standards adopted by the International Accounting Standards Board ("IFRS").

The net asset value per Ordinary Share is calculated up to two decimal places.

In determining the net asset value per Ordinary Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The net asset value per Ordinary Share per Class on any Valuation Day is determined by dividing: (i) the net assets of the relevant Sub-fund attributable to the relevant Class in accordance with the relevant Appendix on such Valuation Day; by (ii) the number of Shares then outstanding in the relevant Class of the relevant Sub-Fund, in accordance with the valuation rules set forth in the Prospectus and IFRS.

I. The assets of each Sub-Fund shall include:

- (i) all equipment installed at the property investments;
- (ii) all properties or property investments rights registered in the name of the Sub-Fund or any of its subsidiaries as defined in the Prospectus (the "Subsidiaries");
- (iii) all shares, units, convertible securities, debt and convertible debt securities or other securities of Subsidiaries registered in the name of the Sub-Fund;
- (iv) all shareholdings in convertible and other debt securities of property investments companies;
- (v) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (vi) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property investments rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- (vii) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Sub-Fund;
- (viii) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Sub-Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the depositary;
- (ix) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Sub-Fund except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset; and
- (x) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance, insofar as the same have not been written off.

The value of the Sub-Fund's assets shall be determined as follows:

- (i) property investments registered in the name of the Sub-Fund or a direct or indirect Subsidiary of the Sub-Fund will be valued by one or more independent appraisers at the end of each fiscal year and on such other days as the General Partner may determine. Half year desktop valuations will be used for the calculation of the net asset value on a Valuation Day other than at the end of each fiscal year;
- (ii) securities listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or fair market value;

(iii) securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the General Partner;

(iv) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof; and

all other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates fair market value.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of the Sub-Fund will be converted into the reference currency at the relevant rates of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

II. The liabilities of each Sub-Fund shall include all:

(i) loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(ii) accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(iii) accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, performance fees, investment advisory and property management and advisory fees, depositary fees, paying agency, central administration and domiciliation fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

(iv) known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property investments, including the amount of any unpaid distributions declared by the Sub-Fund, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(v) appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Sub-Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Sub-Fund;

(vi) the formation expenses of the Sub-Fund, including the cost of issuing and distributing shares of the Sub-Fund; and

(vii) other liabilities of the Sub-Fund of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities, the Sub-Fund shall take into account all expenses payable by the Sub-Fund and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount pro rata for yearly or other periods.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used (like the European Venture Capital Association valuation methods) if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Sub-Fund. This method will then be applied in a consistent way. The central administration can rely on such deviations as approved by and under the ultimate responsibility of the General Partner for the purpose of the net asset value calculation.

For the purpose of the above:

(i) Ordinary Shares to be issued by the Sub-Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Sub-Fund the price therefore shall be deemed to be an asset of the Sub-Fund;

(ii) Ordinary Shares of the Sub-Fund to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Sub-Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Sub-Fund;

(iii) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Euro shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value per ordinary share; and

(iv) where on any Valuation Day, the Sub-Fund has contracted to:

(A) purchase any asset (if the underlying risks and rewards of transaction are transferred), the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Sub-Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Sub-Fund;

(B) sell any asset (if the underlying risks and rewards of transaction are transferred), the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Sub-Fund and the asset to be delivered by the Sub-Fund shall not be included in the assets of the Sub-Fund;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the General Partner.

In compliance with the SIF Law, the accounts of the Subsidiaries will not be consolidated with the accounts of the Company.

The total net assets of the Company will be equal to the difference between the gross assets (including the fair market value, defined as the price as determined dynamically at a specific date by buyers and sellers in an open market, of the Property Investments, as defined in the Prospectus, owned by the Company and its Subsidiaries) and the liabilities of the Company based on accounts prepared in accordance with IFRS.

The calculation of the net asset value of each Sub-Fund shall be made in the manner as provided for in the Prospectus. The latest net asset value per Ordinary Share may be obtained at the registered office of the Company at the latest sixty (60) Bank Business Days, as defined in the Prospectus, after the most recent Valuation Day.

Art. 16. Suspension of Calculation of the Net Asset Value. The General Partner may suspend the determination of the net asset value and/or, where applicable, the subscription, redemption and/or conversion (if permitted) of shares, for one or more classes in any Sub-Fund, in the following cases:

- any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, disposal of the assets owned by the relevant Sub-Fund is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of shareholders; or
- any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of a Sub-Fund's assets or if for any reason the value of any asset of the Sub-Fund which is material in relation to the determination of the net asset value (as to which materiality the General Partner shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or
- any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of a Sub-Fund may not be determined accurately; or
- upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving to wind up the Company or a Sub-Fund; or
- any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a portion of the assets of the Sub-Fund, are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended; or
- when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of such suspension shall be published, if deemed appropriate, by the General Partner.

Chapter IV. Administration and management of the Company

Art. 17. General Partner. The Company shall be managed by the General Partner of the Company.

The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not to be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, by a resolution adopted by limited partners representing at least eighty percent (80%) of the shares in the company, a successor General Partner, subject to the prior approval of the CSSF. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The General Partner may not be removed at any time, except for cause (i.e. in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct as determined by a court and resulting in a material economic disadvantage for the Company), and in such a case, the General Partner will be removed by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted as follows:

- the quorum shall be a majority of the share capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the proportion of the share capital represented; and
- in both meetings, resolutions must be passed by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented. For the avoidance of doubt, and only for the causes as described in the above paragraph, the approval of the General Partner is not required to validly decide on its removal.

Any such appointment of a successor General Partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

For services rendered in connection with the management of the Company, the General Partner shall be entitled to receive a consideration out of the assets of the Company. The amount of such consideration shall be specified in the Prospectus in respect of each particular Sub-Fund.

Art. 18. Powers of the General Partner. The General Partner, applying the principle of risk spreading, shall determine the investment policies and strategies of the Company, and the course of conduct of the management and business affairs

of the Company, as set forth in the Prospectus for the shares of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the general meeting of shareholders are in the competence of the General Partner.

The General Partner may appoint investment advisors and property managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company, unless otherwise determined in the Prospectus.

Art. 19. Binding authority. Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 20. Liability of the Limited Shareholder(s). The Limited Shareholder and those who may become limited shareholders of the Company holding Ordinary Shares, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 21. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers and/or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 22. Indemnification. The Company may indemnify any manager, officer, executive or authorized representative of the General Partner, together with his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his activities on behalf of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of an out-of-court settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by a counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

Chapter V. General meetings

Art. 23. General Meetings of the Company. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company which do not fall within the powers of the General Partner, provided that any resolution of the general meeting of shareholders amending the Articles of Association or creating rights or obligations towards third parties must be passed with the consent of the General Partner and in accordance with Luxembourg laws.

If and to the extent specifically required by applicable laws, each amendment to these Articles of Association entailing a variation of rights in a class or a Sub-Fund must be approved by a resolution of the shareholders' meeting of the Company and of a separate meeting(s) of the holders of shares of the relevant class(es) or Sub-Fund concerned.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner, or by shareholders holding a minimum of 10% of the Company's share capital. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 12.00 Noon (Central European Time) on the second Wednesday of November of each year. If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances warrant this.

Other general meetings of shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings by designating in any formal writing, other persons to act as their proxy.

Art. 24. General Meetings of Shareholders of Sub-Fund(s) or Class(es). The shareholders of any Sub-Fund and/or class of shares may hold, at any time, general meetings of shareholders to decide on any matter, which relate exclusively to such Sub-Fund and/or Class.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund and/or Class are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented, and must be passed with the consent of the General Partner.

Chapter VI. Annual Accounts

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year shall start on 1st July of each year and shall end on 30th June of each year. The Company shall publish an annual report in accordance with Luxembourg laws.

Art. 26. Distributions. The General Partner shall, within the limits provided by SIF Law and these Articles of Association, determine how the results of the Company shall be disposed of, and may from time to time make distributions to the shareholders, by way of dividends or redemption of shares, in compliance with the principles set forth in the Prospectus.

Payments of distributions to shareholders shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in the currency of the relevant Sub-Fund.

Any dividend distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited in favor of the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Chapter VII. Auditor

Art. 27. Auditor. The Company shall have the accounting data contained in the annual report audited by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the shareholders' general meeting. The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by Luxembourg laws and be entitled to a remuneration to be borne by the Company.

Chapter VIII. Depositary

Art. 28. Depositary. The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the SIF Law. The depositary shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law and be entitled to a remuneration to be borne by the Company.

Chapter IX. Winding-up - Liquidation

Art. 29. Winding-up/Liquidation. The Company may at any time upon proposition of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment to these Articles of Association.

Whenever the share capital falls below two-thirds (2/3) of the minimum capital referred to in article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred by the General Partner to the general meeting. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth (1/4) of the minimum capital referred to in Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth (1/4) of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg laws. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse des Consignations, which keeps them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

Chapter X. General Provisions

Art. 30. Applicable Law. In respect of all matters not governed by these Articles of Association, the parties shall refer to the provisions of the law of 10th August 1915 on commercial companies and the amendments thereto, and the relevant laws and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the SIF Law.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of the subscriber	Number of subscribed shares	Value (EUR)
1.- VIY Managers S.à r.l.	1 Management Share	1,000
2.- VIY Investments Ltd	30 Class A Ordinary Shares	30,000
		<u>31,000</u>

Upon incorporation, the Management Share was fully paid up by the General Partner and the Class A Ordinary Shares were fully paid up, as it has been justified to the undersigned Notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 30th June 2013.

The first general annual meeting of shareholders shall be held in 2013. The first annual report of the Company will be dated 30th June 2013.

Costs

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Statement

The undersigned Notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named companies, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The Company is managed by VIY Managers S.à r.l., prenamed, in its capacity of Unlimited Shareholder.

Second resolution

The registered office of the Company shall be 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") for the Company shall be Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The independent auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 30th June 2013.

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the Notary by name, first name, civil status and residence, said person signed together with the Notary the present deed.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1857. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149324/481.

(120196873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Immochapelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 159.199.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DOUZE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMOCHAPELLE", R.C.S. Luxembourg B 159.199, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7 rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, en date du 5 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 409 du 26 août 1995.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alex De Witte, élisant domicile au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Thierry Bontinck, élisant domicile au 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que deux cent quarante-cinq mille actions (245.000) actions avec une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf centimes (EUR 24,79), représentant l'intégralité du capital social de six millions soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-onze euros et trente-six centimes (EUR 6.073.391,36) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification et ajout à l'article 5, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la société est fixé à six millions soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-onze euros et trente-six centimes (EUR 6.073.391,36) représenté par deux cent quarante-cinq mille (245.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont divisées en deux catégories. Les actions de la catégorie A sont les actions de n° 1 jusqu'à n° 196.000 et les actions de la catégorie B sont les actions de n° 196.001 jusqu'à n° 245.000.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts."

2. Modification de l'article 10 des statuts relatif à l'administration de la société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Administration de la Société.** La société est administrée par un conseil composé de quatre membres. Deux d'entre eux (les «administrateurs A») seront élus par l'assemblée générale parmi les candidats proposés par les actionnaires qui détiennent les actions de la catégorie A. Deux autres administrateurs (les «administrateurs B») seront élus par l'assemblée générale parmi les candidats proposés par les actionnaires qui détiennent les actions de la catégorie B. Les administrateurs seront élus pour un terme qui ne peut excéder six ans. Leur mandat sera toujours révocable par l'assemblée générale. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, pour n'importe quel cause, les administrateurs restants éliront un nouvel administrateur parmi les candidats proposés par les actionnaires qui détiennent les actions de la catégorie qui avait proposé l'administrateur dont le mandat s'est terminé. Le nouvel administrateur remplacera son prédécesseur et terminera son mandat pour autant que l'assemblée générale suivante entérine sa nomination."

3. Modification de l'article 11 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, et peut s'il le souhaite désigner un secrétaire.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande du président ou d'au moins deux administrateurs. A moins que le conseil d'administration n'en décide autrement, le conseil d'administration se réunira au moins trois fois par an, de préférence à Luxembourg.

Une convocation sera adressée aux administrateurs au moins 5 jours ouvrables avant la tenue du conseil d'administration, précisant le lieu, l'heure et l'ordre du jour du conseil d'administration, étant entendu qu'une convocation pourra toujours avoir lieu dans un délai plus court (i) moyennant accord d'au moins un administrateur A et un administrateur B ou (ii) en cas d'urgence imprévue qui requiert que le conseil d'administration prenne des mesures afin de prévenir un dommage imminent pour la société. Au cas où tous les administrateurs sont présents ou représentés, aucune preuve de

convocation ou du respect du délai de convocation ne doit être produite; le conseil d'administration peut en ce cas délibérer valablement.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que quand au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs de la même classe étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et statuer en Belgique, mais délibérera et statuera au moins une fois par an au Luxembourg.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit, ainsi que par visioconférence ou tout moyen de communication permettant leur identification.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Cette procédure ne pourra toutefois pas être suivie pour la fixation des comptes annuels.».

4. Modification de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12. Décisions du Conseil d'Administration.** Toute décision du conseil est prise par majorité simple des votes comprenant au moins un vote favorable d'un administrateur A et un vote favorable d'un administrateur B des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix persistant, mettant en péril le bon fonctionnement de la société, tout administrateur («l'Administrateur Notifiant») a le droit de mettre en œuvre une procédure de réconciliation, par l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires, leur notifiant les divergences d'opinion et son souhait de déclencher la procédure de réconciliation («la Notification de Réconciliation»).

Deux personnes («les Arbitres») seront nommées, l'une par les actionnaires de catégorie A, l'autre par les actionnaires de catégorie B, dans les 10 jours ouvrables suivant la date mentionnée dans la Notification de Réconciliation. Ces personnes devront préparer une proposition de réconciliation dans les 20 jours ouvrables suivant leur nomination, laquelle sera soumise au conseil d'administration, qui devra obligatoirement s'y soumettre.

L'Administrateur Notifiant devra constater l'échec de la procédure de réconciliation dans l'hypothèse où aucune proposition n'aurait été soumise au Conseil d'administration dans les délais impartis aux Arbitres, par l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires, constatant l'échec de la procédure de réconciliation (le «Constat d'Echec»).

Dans les 10 jours ouvrables suivant réception du Constat d'Echec, tout actionnaire («l'Actionnaire Déterminant») pourra adresser par courrier recommandé aux autres actionnaires (i) une offre de lui racheter toutes ses actions de la société (au prorata des actions de la société détenues par les autres actionnaires au moment de l'envoi du Constat d'Echec) ou (ii) une offre d'acquiescer toutes les actions de la société des autres actionnaires, ensemble avec les termes et conditions de telles offres.

En cas de désaccord des autres actionnaires sur les termes et conditions de l'offre ou des offres suivant le Constat d'Echec, ils peuvent contester lesdits termes et conditions par l'envoi d'une lettre recommandée à l'Actionnaire Déterminant dans les 10 jours ouvrables suivant cet autre constat d'échec («Le Conflit»), contenant proposition de nommer un expert indépendant (désigné nommément) qui devra, sauf contestation le concernant endéans 10 jours ouvrables par l'Actionnaire Déterminant, prendre, dans les 10 jours ouvrables suivant sa nomination, une tierce-décision obligatoire at arm's length concernant les termes et conditions de l'offre ou des offres mentionnées dans le Constat d'Echec. L'expert peut modifier certains termes ou conditions s'il le juge nécessaire.

Si l'Actionnaire Déterminant indique son désaccord sur l'expert désigné par l'envoi d'une lettre recommandée dans les 10 jours ouvrables suivant la date du Conflit («La Protestation»), l'Actionnaire Déterminant d'une part et les autres actionnaires agissant ensemble d'autre part, devront, endéans les 10 jours ouvrables suivant la date de La Protestation, nommer chacun un expert indépendant. Les deux experts choisis devront, à leur tour, et après consultation l'un de l'autre, nommer un troisième expert endéans les 5 jours ouvrables suivant la nomination du deuxième expert. Ces 3 experts devront déterminer collégalement les termes et conditions de la vente ou de l'achat des actions endéans les 10 jours ouvrables suivant la nomination du troisième expert, par une tierce-décision obligatoire at arm's length (prise par les 3 experts avec consensus).

Les autres actionnaires peuvent décider d'accepter ou non l'offre de vente ou d'acquisition des actions de l'Actionnaire Déterminant dans une période de 20 jours ouvrables après la date du Constat d'Echec ou après la date de la tierce-décision obligatoire des trois experts («La Décision»).

A défaut de Décision par les autres actionnaires dans le délai prescrit, ils seront considérés comme ayant accepté l'offre de l'Actionnaire Déterminant. Si l'Actionnaire Déterminant a fait une offre combinée (de vente et d'achat), il sera obligé d'exercer son offre de vendre, à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans le Constat d'Echec, et les autres actionnaires seront considérés comme ayant accepté l'offre de vente.

Le transfert des Actions et le paiement du prix des actions devra être effectué dans les 20 jours ouvrables suivant la date de la Décision ou au moment où une décision valide devrait avoir été prise, en cas d'exercice d'une offre ou prétention à une offre.

Si aucune actionnaire ne prend l'initiative d'adresser aux autres actionnaires une offre de vente ou d'achat de ses actions dans les 10 jours ouvrables suivant réception du Constat d'Échec, l'ensemble du conseil d'administration en fonction sera révoqué par l'assemblée générale des actionnaires, qui procédera à leur remplacement suivant la procédure prévue à l'article 10 des présents statuts."

5. Modification de l'article 15 des statuts relatif aux pouvoirs de signature, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou (ii) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil en vertu de l'article 14, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

6. Démission des administrateurs.

7. Nominations statutaires.

8. Transfert du siège social de la société du 7, rue de la Chapelle, L1325 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la société est fixé à six millions soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-onze euros et trente-six centimes (EUR 6.073.391,36) représenté par deux cent quarante-cinq mille (245.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont divisées en deux catégories. Les actions de la catégorie A sont les actions de n° 1 jusqu'à n° 196.000 et les actions de la catégorie B sont les actions de n° 196.001 jusqu'à n° 245.000.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Administration de la Société.** La société est administrée par un conseil composé de quatre membres. Deux d'entre eux (les «administrateurs A») seront élus par l'assemblée générale parmi les candidats proposés par les actionnaires qui détiennent les actions de la catégorie A. Deux autres administrateurs (les «administrateurs B») seront élus par l'assemblée générale parmi les candidats proposés par les actionnaires qui détiennent les actions de la catégorie B. Les administrateurs seront élus pour un terme qui ne peut excéder six ans. Leur mandat sera toujours révocable par l'assemblée générale. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, pour n'importe quel cause, les administrateurs restants éliront un nouvel administrateur parmi les candidats proposés par les actionnaires qui détiennent les actions de la catégorie qui avait proposé l'administrateur dont le mandat s'est terminé. Le nouvel administrateur remplacera son prédécesseur et terminera son mandat pour autant que l'assemblée générale suivante entérine sa nomination."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, et peut s'il le souhaite désigner un secrétaire.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande du président ou d'au moins deux administrateurs. A moins que le conseil d'administration n'en décide autrement, le conseil d'administration se réunira au moins trois fois par an, de préférence à Luxembourg.

Une convocation sera adressée aux administrateurs au moins 5 jours ouvrables avant la tenue du conseil d'administration, précisant le lieu, l'heure et l'ordre du jour du conseil d'administration, étant entendu qu'une convocation pourra toujours avoir lieu dans un délai plus court (i) moyennant accord d'au moins un administrateur A et un administrateur B ou (ii) en cas d'urgence imprévue qui requiert que le conseil d'administration prenne des mesures afin de prévenir un dommage imminent pour la société. Au cas où tous les administrateurs sont présents ou représentés, aucune preuve de convocation ou du respect du délai de convocation ne doit être produite; le conseil d'administration peut en ce cas délibérer valablement.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que quand au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs de la même classe étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et statuer en Belgique, mais délibérera et statuera au moins une fois par an au Luxembourg.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit, ainsi que par visioconférence ou tout moyen de communication permettant leur identification.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Cette procédure ne pourra toutefois pas être suivie pour la fixation des comptes annuels.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Décisions du Conseil d'Administration.** Toute décision du conseil est prise par majorité simple des votes comprenant au moins un vote favorable d'un administrateur A et un vote favorable d'un administrateur B des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix persistant, mettant en péril le bon fonctionnement de la société, tout administrateur («l'Administrateur Notifiant») a le droit de mettre en œuvre une procédure de réconciliation, par l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires, leur notifiant les divergences d'opinion et son souhait de déclencher la procédure de réconciliation («la Notification de Réconciliation»).

Deux personnes («les Arbitres») seront nommées, l'une par les actionnaires de catégorie A, l'autre par les actionnaires de catégorie B, dans les 10 jours ouvrables suivant la date mentionnée dans la Notification de Réconciliation. Ces personnes devront préparer une proposition de réconciliation dans les 20 jours ouvrables suivant leur nomination, laquelle sera soumise au conseil d'administration, qui devra obligatoirement s'y soumettre.

L'Administrateur Notifiant devra constater l'échec de la procédure de réconciliation dans l'hypothèse où aucune proposition n'aurait été soumise au Conseil d'administration dans les délais impartis aux Arbitres, par l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires, constatant l'échec de la procédure de réconciliation (le «Constat d'Echec»).

Dans les 10 jours ouvrables suivant réception du Constat d'Echec, tout actionnaire («l'Actionnaire Déterminant») pourra adresser par courrier recommandé aux autres actionnaires (i) une offre de lui racheter toutes ses actions de la société (au prorata des actions de la société détenues par les autres actionnaires au moment de l'envoi du Constat d'Echec) ou (ii) une offre d'acquiescer toutes les actions de la société des autres actionnaires, ensemble avec les termes et conditions de telles offres.

En cas de désaccord des autres actionnaires sur les termes et conditions de l'offre ou des offres suivant le Constat d'Echec, ils peuvent contester lesdits termes et conditions par l'envoi d'une lettre recommandée à l'Actionnaire Déterminant dans les 10 jours ouvrables suivant cet autre constat d'échec («Le Conflit»), contenant proposition de nommer un expert indépendant (désigné nommément) qui devra, sauf contestation le concernant endéans 10 jours ouvrables par l'Actionnaire Déterminant, prendre, dans les 10 jours ouvrables suivant sa nomination, une tierce-décision obligatoire at arm's length concernant les termes et conditions de l'offre ou des offres mentionnées dans le Constat d'Echec. L'expert peut modifier certains termes ou conditions s'il le juge nécessaire.

Si l'Actionnaire Déterminant indique son désaccord sur l'expert désigné par l'envoi d'une lettre recommandée dans les 10 jours ouvrables suivant la date du Conflit («La Protestation»), l'Actionnaire Déterminant d'une part et les autres actionnaires agissant ensemble d'autre part, devront, endéans les 10 jours ouvrables suivant la date de La Protestation, nommer chacun un expert indépendant. Les deux experts choisis devront, à leur tour, et après consultation l'un de l'autre, nommer un troisième expert endéans les 5 jours ouvrables suivant la nomination du deuxième expert. Ces 3 experts devront déterminer collégalement les termes et conditions de la vente ou de l'achat des actions endéans les 10 jours ouvrables suivant la nomination du troisième expert, par une tierce-décision obligatoire at arm's length (prise par les 3 experts avec consensus).

Les autres actionnaires peuvent décider d'accepter ou non l'offre de vente ou d'acquisition des actions de l'Actionnaire Déterminant dans une période de 20 jours ouvrables après la date du Constat d'Echec ou après la date de la tierce-décision obligatoire des trois experts («La Décision»).

A défaut de Décision par les autres actionnaires dans le délai prescrit, ils seront considérés comme ayant accepté l'offre de l'Actionnaire Déterminant. Si l'Actionnaire Déterminant a fait une offre combinée (de vente et d'achat), il sera obligé d'exercer son offre de vendre, à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans le Constat d'Echec, et les autres actionnaires seront considérés comme ayant accepté l'offre de vente.

Le transfert des Actions et le paiement du prix des actions devra être effectué dans les 20 jours ouvrables suivant la date de la Décision ou au moment où une décision valide devrait avoir été prise, en cas d'exercice d'une offre ou prétention à une offre.

Si aucun actionnaire ne prend l'initiative d'adresser aux autres actionnaires une offre de vente ou d'achat de ses actions dans les 10 jours ouvrables suivant réception du Constat d'Echec, l'ensemble du conseil d'administration en fonction sera révoqué par l'assemblée générale des actionnaires, qui procédera à leur remplacement suivant la procédure prévue à l'article 10 des présents statuts."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou (ii) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil en vertu de l'article 14, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Paul de Cooman, Monsieur Jean Luis Wansart et Madame Anne Jacquemart de leurs fonctions d'administrateurs.

Conformément au prescrit de l'article 74 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, l'assemblée se prononcera sur la décharge à leur accorder lors de l'assemblée d'approbation des comptes annuels établis au 31 décembre 2012.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, avec effet immédiat, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2017:

Administrateurs A

- Pylos Europe N.V., société anonyme de droit belge, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0887.623.244, ayant son siège social au 16, avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles, représentée par Monsieur Tom Deckers.

- Assets Invest Sprl, société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social au 6, Schoonzichtstraat, B-9051 Saint-Denijs-Westrem, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0479.232.755, représentée par Monsieur Alex De Witte

Administrateurs B

- Monsieur Thierry Bontinck, né le 02 août 1959 à Gand (B) demeurant au 39, rue Breydel, B-1040 Bruxelles

- Monsieur Thierry Collard, né le 07 juin 1974 à Bruxelles demeurant au 136, Chaussée de Saint Job, B-1180 Uccle.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. JACQUEMART, A. DE WITTE, T. BONTINCK, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 novembre 2012. Relation: RED/2012/1496. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012149030/267.

(120196722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Proanox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 172.671.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of October.

Before Us, Maître Patrick SERRES, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) the company PROANOX SYSTEMS INC., having its registered office in 95030 Los Gatos, CA (USA), 212, N. Santa Cruz Avenue,

here represented by Mr Jerry Breen, acting as the chief executing officer of the company, residing in Los Gatos (USA),

2) the company ELEMENTS & SENSES S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste, here represented by Mr Peter Runge, acting as the sole director (gérant), residing in Luxembourg.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form:

Name, Purpose, Duration, Registered office

Art. 1. There is established by the appearing parties a company in the form of a limited liability company under the name of «PROANOX S.à r.l.»

Art. 2. The registered office of the Company is established in Schengen, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the associates.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The principal object of the company is the import, production, commerce and distribution of products branded ProAnox.

In addition, the Company can take participations, in Luxembourg as well as abroad, in other companies or enterprises in any kind of form and manage these participations.

The Company can in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or any other way all assets, stocks and other participations, bonds, loans, certificates of deposits and in general all financial assets and instruments issued by any public or private entity.

The Company can participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company can also acquire and manage a portfolio made of patents and other intellectual property rights of any kind and origin.

The Company can borrow by any means except through public offering. The Company can issue, only by private placement, stocks, bonds and other titles representatives of debts and/or claims.

The Company can lend funds, including those resulting from loans and/or the issuance of bonds, to its branches and subsidiaries as well as to any other company.

The Company can, in general, employ all techniques and instruments linked to its investments for efficient management, including techniques and instruments used to protect against exchange, interest rate and any other risks.

The Company can realize all lawful commercial, financial operations and techniques and in general all operations necessary and useful to achieve its object in order to facilitate the achievement of it.

Art. 5. The capital of the Company is twelve thousand five hundred EUR (12,500.- EUR) fully paid, represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty five EUR (125.- EUR) each, shared as follows:

1.- Elements & Senses S.à r.l., fifty shares	50
2.- Proanox Systems Inc, fifty shares	<u>50</u>
Total number of shares: One hundred shares	100

All shares have been fully paid in cash and thus the amount of twelve thousands five hundred EUR (12,500.- EUR) is now available to the Company, as it has been justified towards the notary, who explicitly confirms this.

The ownership of the shares results from the present statutes without that any title is delivered (no bearer shares).

Each share provides, in proportion to the total number of shares issued, entitlement to the assets of the Company as well as its profits.

Art. 6. Among the associates, the shares are freely negotiable.

They cannot be sold or transferred in case of death to non-associates unless with the unanimous consent from all associates.

In case of transfer or sale refusal, the associate or the associates refusing the transfer or sale oblige themselves to take over the shares.

The net asset value of the balance sheet will be used as a basis for the determination of the value of the shares to be transferred or sold.

Art. 7. The death, incapacity, the ruin or bankruptcy of one of the associates does not terminate the Company.

Art. 8. The debtors, the entitled and heirs, including the minors and persons unable, can neither, under any circumstance, size the goods or documents of the company, nor intervene in any way in the management of the Company. To enforce their rights, they will have to consider the inventory of the Company and the decisions taken by the general assembly.

Management - General assembly

Art. 9. The Company is managed by one or more directors (gérants), associates or not, appointed and dismissed by the general assembly which fixes the time of their mandates and power.

Art. 10. Making commitments in the name of the Company shall not create any personal commitment from the director or directors; solely mandatory, they are only responsible for the execution of their mandate.

Art. 11. To engage the Company, the signature of one or more directors is necessary as approved by the general assembly.

Art. 12. Each associate can participate in the collective decisions irrespective the number of shares he/she/it owns. Each associate has a number of voices equal to the number of shares.

Each associate can be represented at the general assembly by any other person bearer of a special power of attorney.

Art. 13. The collective décisions of the general assembly are only valid if they are taken unanimously by all the associates.

Fiscal year - Balance sheet

Art. 14. The fiscal year starts on January first and finishes the thirty first December of each year.

Each year, on the 31st December, the annual accounts are recorded and the management prepares the accounts in compliance with the legal applicable requirements.

5% of the net profit, if any, is affected to the constitution of a legal reserve, until the legal reserve reaches 10% of the capital.

The excess amount of the profit is at the free disposal of the associates.

Winging up - Liquidation

Art. 15. When the Company is wound up, its liquidation will be done by one or more liquidators, associated or not, appointed by the general assembly, which fixes as well their remuneration.

General terms

Art. 16. The law dated 10 August 1915 and its subsequent change will be fully applicable except where the present statutes may validly derogate there to. Should the present statutes offend against a mandatory law, these legal rules are applicable to the present statutes.

Transitory disposition

By derogation from article 14, the first fiscal year starts the day the Company is incorporated and ends on 31st December 2013.

Estimation of costs

The amount of fees, expenses, remunerations or charges of any kind linked to the constitution of the Company are to be paid by the latter. The estimated expenses amount to one thousand EUR (1,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Extraordinary General Assembly

The above-named parties, acting in there above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The registered address of the company is located in 1, Wäistrooss, L-5445 Schengen.
- 2.- Is appointed as director (gérant) for an undefined period Mr Frank-Wolfgang SCHAFFER, manager, living in F-57480 Apach, 6, Impasse des Anémones.
- 3.- The director has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole signature.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Remich, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

After having read and provided interpretation to the persons appearing, each of the acting in their defined role, identified by the notary based on their names, first names, status and addresses, they have signed with the notary the present document.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

- 1.- la société PROANOX SYSTEMS INC., établie et ayant son siège social à 95030 Los Gatos (USA), 212, N. Santa Cruz Avenue,

ici représentée par Monsieur Jerry Breen, agissant en sa qualité de «Chief executing officer» de la société, demeurant à Los Gatos (USA),

2.- la société ELEMENTS & SENSES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste, ici représentée par Monsieur Peter Runge, agissant en sa qualité de gérant, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PROANOX S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Schengen, Grand-Duché de Luxembourg.

Par décision des associés, des succursales ou bureaux de la société peuvent être établis à Luxembourg ou bien à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet principal l'importation, la production, le commerce et la distribution des produits de la marque «ProAnox».

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations.

La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions, d'obligations et d'autres titres représentatifs.

La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Elements & Senses S.à r.l., cinquante parts	50
2.- Proanox Systems Inc, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession, le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise conformément à la décision prise par l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées à l'unanimité des associés.

Année Sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été valablement dérogé par les présents statuts. Si des dispositions des présents statuts devaient violer une loi impérative, les dispositions de cette loi s'appliqueront aux présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation à l'article 14, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à mille euros (1.000,- EUR).

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5445 Schengen, 1, Wäistrooss.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Frank SCHAFFER, manager, demeurant à F-57480 Apach, 6, Impasse des Anémones.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BREEN, P. RUNGE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 30 octobre 2012. Relation: REM/2012/1357. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 novembre 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012149381/230.

(120196233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Sophonis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 172.711.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société «CEPACOS INVESTMENTS S.A.», ayant son siège au 9 rue Basse à L-4963 Clémency, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 148988,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2012,

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «Sophonis S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Clemency.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet exclusif la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 08.30 heures, et pour la première fois en l'an deux mille treize.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces

moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Souscription et libération

La comparante «CEPACOS INVESTMENTS S.A.», prénommée, a souscrit toutes les actions créées et ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euro (1.000,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est nommé administrateur unique de la Société:

Monsieur Philippe Vanderhoven, licencié en droit, né à Rocourt (Belgique) le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clémency; 9, Rue Basse.

3. Est nommé commissaire aux comptes de la Société:

La société «ACCOUNTIS S.A.» ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst à L-2352 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 146 381).

4. L'adresse de la société est fixée à L-4963 Clémency, 9, rue basse.

5. La durée du mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2018, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante ès-qualité qu'elle agit, connu du notaire instrumentant, celle-ci a signé avec le Notaire la présente minute.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49776. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149841/170.

(120197211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Foreplan (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 172.725.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the fifth day of November.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Foreplan International Limited, a limited company under British Virgin Islands law, having its registered office at Vantpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, B.V.I.,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation")

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or partner's loan, and grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as manager in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. Name. The name of the Company is Foreplan (Luxembourg) S.à r.l.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned. Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager.

The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The manager or the managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 15. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 16. Financial year. The financial year begins on the 1st day of January of each year and ends on the 31st day of December the same year.

Art. 17. Balance-sheet. Each year, on the 31st day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 18. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 20. Matters not provided. All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the pre-named sole shareholder.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

Madam Shu Hua LEE, Companies' Director, born in China on 1st December 1936, residing at 10 Boyce Road, Jardines Lookout, Hong Kong.

2. The address of the registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Foreplan International Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, B.V.I,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présente acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Foreplan (Luxembourg) S.à r.l.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse dans la commune en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance ou d'une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés, comme requis dans les dispositions de la loi du 10 août 1915, tel que modifiée.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrite sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 15. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 16. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique pré-nommée.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt, l'associée représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Shu Hua LEE, Administrateur de sociétés, née en Chine le 1^{er} décembre 1936, résidant à 10 Boyce Road, Jardines Lookout, Hong Kong.

2. L'adresse du siège social de la Société est établie au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4211. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149576/320.

(120197638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.035.

In the year two thousand and twelve, the twelfth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 131.035, incorporated pursuant to a notarial deed on 19 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 October 2007, number 2176 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 14 December 2009, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 April 2010, number 731.

The meeting was opened with Mr Alvin SICRE, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Estelle GARNON, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda :

1. Amendment of the seventh paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers."

2. Replacement of Mr Daniel Peeters by Mr Dominique Prince as chairman of the board of managers.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously passed the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to amend the seventh paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers."

Second Resolution

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of Daniel Peeters from his mandate of chairman of the board of managers with effect today.

The general meeting resolves to appoint as chairman of the board of managers for an unlimited period Mr Dominique PRINCE, with professional address in 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.035, constituée suivant acte notarié en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 octobre 2007, numéro 2176 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 avril 2010, numéro 731.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Alvin SICRE, employé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Estelle GARNON, employée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour :

1. Modification du septième alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

«Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, le cas échéant, par deux gérants.»

2. Remplacement de Monsieur Daniel Peeters par Monsieur Dominique Prince comme Président du conseil de gérance.

3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexes aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de modifier le septième alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

«Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, le cas échéant, par deux gérants.»

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître la démission de Monsieur Daniel Peeters comme Président du conseil de gérance à partir de ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Dominique PRINCE, avec adresse professionnelle au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg comme Président du conseil de gérance pour une durée illimitée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SICRE, E. GARNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13662. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012148974/106.

(120196538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Boss Protection Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 172.719.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Francis CHALUMEAU, gérant de sociétés, né à Evian-les-Bains (France), le 8 septembre 1977, demeurant à F -57280 Maizières-lès-Metz, 13, rue Laurent Charles Maréchal,

ici représenté par Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, né le 1^{er} mai 1976 à Villerupt (France), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger,

2) Monsieur Essam FRITAH, surveillant de nuit qualifié, né à Thionville (France), le 20 avril 1976, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz, 36, rue Françoise Giroud.

ici représenté par Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé à lui déléguées.

Ci-après désignés collectivement les «Comparants».

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire des Comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BOSS PROTECTION LUX».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Schifflange.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

L'adresse du siège de la société pourra être transférée dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toute activité de surveillance, gardiennage et protection de tous biens meubles et immeubles, toute activité de formation dans ce domaine, audits et activité de conseil.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un (1) mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 des statuts.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateur(s) qui prendra(ont) la dénomination d'administrateur(s)-délégué(s).

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué de la société peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des associés, se déroulant immédiatement après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeur(s) et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le/les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'année 2013.

2) Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Francis CHALUMEAU, pré-qualifié, vingt-cinq actions	25
2) Monsieur Essam FRITAH, pré-qualifié, soixante-quinze actions	75
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

143760

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Avertissement

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des présents Statuts ainsi que sur l'obtention de l'autorisation spéciale prévue par la loi du 12 novembre 2002 relative aux activités de gardiennage et de surveillance ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, ont ensuite pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.
 2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
 3. Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Francis CHALUMEAU, pré-qualifié,
 - Monsieur Essam FRITAH, pré-qualifié,
 - Madame Julie BRACK, responsable comptable, née à Saint-Avoid (France) le 15 août 1985, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 19, rue Robert Krüger.
 4. Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.
 5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié.
 6. Est nommé administrateur-délégué et ce, pour une durée indéterminée: Monsieur Francis CHALUMEAU, pré-qualifié.
- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.
7. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LUSATTI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 14 novembre 2012. Relation: MER/2012/2668. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149475/181.

(120197489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. / International Pyramide Holdings Luxembourg) S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012149659/13.

(120197295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.
